

**DNCA Invest**  
*Société d'Investissement à Capital Variable*  
60, avenue J.F. Kennedy,  
L-1855 Luxembourg,  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg No B125.012  
(la « **Société** »)

**10 avril 2024**

## **AVIS AUX ACTIONNAIRES DE DNCA INVEST – CHINA EQUITY**

**Objet : Fusion de DNCA INVEST – CHINA EQUITY avec DNCA INVEST – GLOBAL EMERGING EQUITY**

Chers Actionnaires,

Nous tenons à vous informer, en tant qu'actionnaire de DNCA INVEST – CHINA EQUITY (le « **Fonds absorbé** »), que le 17 mai 2024 (la « **Date d'entrée en vigueur** »), le Fonds absorbé sera fusionné avec DNCA INVEST – GLOBAL EMERGING EQUITY (le « **Fonds absorbant** », conjointement avec le Fonds absorbé, les « **Fonds** ») (la « **Fusion** »). Vous recevrez la valeur équivalente des actions du Fonds Absorbant en remplacement de vos actions actuelles du Fonds Absorbé.

La décision de fusionner les Fonds a été prise par le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** »).

### **Contexte et logique de la Fusion**

La Fusion a pour objectif de rationaliser l'offre globale de la Société en supprimant les produits dont les politiques d'investissement se recoupent et en permettant ainsi d'accroître son efficacité globale sur les plans administratif, opérationnel et économique.

Compte tenu de la taille du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant, les actionnaires des Fonds tireront profit de la Fusion. La Fusion augmentera les actifs sous gestion du Fonds Absorbant et offrira aux investisseurs un fonds alternatif de taille appropriée également géré par DNCA Finance, la société de gestion de la Société (la « **Société de Gestion** »).

Alors que la stratégie du Fonds absorbé se concentre sur les actions et les titres assimilés de sociétés chinoises ou d'émetteurs exerçant une part prépondérante de leurs activités économiques en Chine, la stratégie du Fonds absorbant est centrée sur les actions ou les instruments équivalents émis par des émetteurs ayant leur siège social, domiciliés ou cotés sur les marchés émergents (définis comme les pays appartenant à l'indice MSCI Emerging Markets et Hong-Kong).

En outre, même si les Fonds sont des fonds d'actions, investissant principalement dans le même type d'instruments financiers, les actionnaires du Fonds absorbé seront fusionnés dans un fonds qui offre un champ d'investissement plus large avec une exposition à un éventail plus large de marchés émergents.

Ce périmètre plus large inclut non seulement la Chine, mais aussi d'autres économies dynamiques, qui offrent ainsi aux actionnaires un potentiel d'opportunités de croissance diversifiées. En outre, le Fonds absorbant demeure très attaché aux principes de l'Investissement Durable et Responsable (« ISR »), en intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») à son processus d'investissement.

Par conséquent, le Conseil estime que les actionnaires des Fonds tireront profit de la Fusion. Une comparaison des principales caractéristiques des Fonds est disponible dans l'Annexe du présent avis.

Le Conseil a donc décidé, conformément aux articles 5 et 27 des statuts de la Société (les « **Statuts** ») et aux dispositions du prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») ainsi que dans l'intérêt des actionnaires des Fonds, de fusionner le Fonds absorbé avec le Fonds absorbant.

### **Objectifs et politiques d'investissement**

D'une part, le Fonds absorbé vise à surperformer l'indice MSCI China 10/40 Net return (Bloomberg Ticker : MN40CNE) sur la période d'investissement recommandée de 5 ans, en investissant principalement dans des actions et des titres liés à des actions de sociétés chinoises ou d'émetteurs exerçant une part prépondérante de leurs activités économiques en Chine. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères ESG.

D'autre part, le Fonds Absorbant vise à surperformer l'indice MSCI Emerging Markets (BBG Ticker : MSDEEMN) sur la période d'investissement minimum recommandée de 5 ans. Parallèlement, le Fonds Absorbant suit une approche ISR par l'intégration de critères ESG dans l'analyse fondamentale, l'objectif de score ESG du portefeuille et la gestion responsable (vote et engagement).

Bien que les deux Fonds intègrent dans leur style de gestion des critères ESG et qu'ils soient classés comme produits financiers en vertu de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (« SFDR ») promouvant des caractéristiques environnementales et sociales, les actionnaires du Fonds absorbé recevront des actions du Fonds absorbant qui est investi également dans une proportion minimale dans des placements durables.

En outre, bien que tous deux soient attachés aux principes ESG, ils appliquent des approches différentes dans leurs processus d'investissement :

#### Orientation des investissements et exposition géographique :

Le Fonds absorbé cible principalement les entreprises chinoises, en investissant dans des actions cotées sur des bourses chinoises telles que Shenzhen ou Shanghai, ainsi que dans des certificats américains de dépôt (« ADR ») et des certificats mondiaux de dépôt (« GDR ») d'entreprises chinoises. Sa stratégie consiste à gérer activement les investissements selon une approche Quality Growth at a Reasonable Price (« Quality GARP ») et ISR, en se concentrant sur les marchés chinois et les sociétés exerçant une part importante de leurs activités en Chine.

En revanche, le Fonds absorbant a une approche plus large des marchés émergents, en investissant dans des actions émises par des sociétés basées, domiciliées ou cotées dans ces régions, y compris dans l'indice MSCI Emerging Markets et à Hong Kong. Le Fonds absorbant exploite également les opportunités d'investissement dans les marchés émergents dits « marchés frontières »<sup>1</sup> offrant une exposition diversifiée à des zones à fort potentiel de croissance en dehors de la Chine.

#### Analyse et sélection des investissements :

Le Fonds absorbé utilise une approche ISR rigoureuse, en appliquant une analyse extra-financière à l'aide d'un modèle de notation exclusif (« *Above & Beyond Analysis* » ou ABA). Il s'intéresse à un large éventail d'indicateurs ESG et s'engage dans une gestion active des convictions, ce qui implique d'exclure les entreprises ayant fait l'objet de controverses ou ayant gravement enfreint les principes du Pacte mondial des Nations unies.

Le Fonds absorbant applique une approche d'investissement plus ciblée, tout en accordant également la priorité aux critères ESG. Cette approche implique une sélection ascendante à long terme basée sur une analyse qualitative et intègre des considérations ESG fortes. Cette démarche permet de constituer un portefeuille concentré sur un nombre réduit d'émetteurs (entre 35 et 50), axé sur la performance à long terme et intégrant l'ensemble des risques et défis auxquels les entreprises sont confrontées.

Les actionnaires du Fonds absorbé peuvent donc s'attendre à ce que la priorité continue d'être accordée aux principes ESG, combinée à une approche d'investissement plus large et plus diversifiée. Le Fonds absorbant se concentre sur les marchés émergents et son processus de sélection méticuleux vise à identifier les opportunités de croissance tout en adoptant des pratiques d'investissement durables et responsables.

Le tableau de l'Annexe (le « **Tableau de comparaison des principales caractéristiques** ») synthétise les différences de politique d'investissement entre le Fonds absorbé et le Fonds absorbant.

#### **Classes d'actions et évolution annuelle des commissions de gestion**

Même si les actions du Fonds absorbé sont soumises à une commission de performance égale à 20 % de la surperformance par rapport à son indice de référence avec High-Water Mark, les actionnaires du Fonds absorbé recevront automatiquement des actions du Fonds absorbant qui sont soumises à une commission de performance égale à 20 % de la surperformance par rapport à son indice de référence qui n'est pas assujéti aux critères de performance du High-Water Mark (pour plus de détails, veuillez vous référer au **Tableau de comparaison des principales caractéristiques**).

---

<sup>1</sup> à savoir les pays qui font partie de l'indice MSCI Frontier Markets ou d'autres pays que la Société de Gestion considère comme des pays émergents de type « marchés frontières ».

Pour le Fonds absorbé, la commission de performance sera comptabilisée jusqu'à la Date d'entrée en vigueur. À la Date d'entrée en vigueur, la commission de performance du Fonds absorbé (le cas échéant) sera « cristallisée » et payée.

L'impact de la commission liée à la performance pour les actionnaires du Fonds absorbant (qui détiennent des actions soumises à une commission de performance) à la suite de la Fusion ne change pas à la Date d'entrée en vigueur et aurait été le même si le Fonds absorbant avait reçu des souscriptions d'investisseurs externes. Pour ce qui concerne les actionnaires du Fonds absorbé, ils seront considérés comme de nouveaux investisseurs ayant souscrit à la Date d'entrée en vigueur pour les besoins du calcul de la commission de performance du Fonds absorbant, afin d'assurer un traitement équitable des actionnaires des deux Fonds, conformément à l'Article 4 du règlement de la Commission de Surveillance du Secteur Financier n°10-05 transposant la Directive 2010/44/UE de la Commission du 1er juillet 2010 portant modalités d'application de la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil pour ce qui concerne certaines dispositions relatives aux fusions de fonds, aux structures maître-nourricier et à la procédure de notification.

Pour calculer le risque global dans le cadre de la procédure de gestion des risques, tous deux utilisent la méthode de l'engagement.

L'indicateur synthétique de risque ISR du Fonds absorbant s'élève à 4, tandis que celui du Fonds absorbé est de 5.

Le tableau ci-dessous résume les frais de gestion d'investissement annuels maximums (annual management charges ou « **AMC** ») et les frais courants (on-going charges ou « **OGC** ») pour les classes d'actions du Fonds absorbé et du Fonds absorbant.

La devise de référence du Fonds est l'euro (EUR). Un résumé complet figurant en annexe du présent avis de fusion indique quelles classes d'actions du Fonds absorbé seront fusionnées dans quelles classes d'actions du Fonds absorbant.

Fonds absorbé				Fonds absorbant			
Classe d'actions	ISIN	AMC	OGC	Classe d'actions	ISIN	AMC	OGC <sup>[1]</sup>
I EUR	LU2254337558	1,00 %	1,57 %	I EUR	LU2533786898	1,00 %	1,18 %
A EUR	LU2254337632	2,00 %	2,6 %	A EUR	LU2533787193	1,70 %	1,51 %
N EUR	LU2254337715	1,30 %	1,92 %	N EUR	LU2533787359	1,10 %	1,38 %
Q EUR	LU2336604934	0,20 %	0,8 %	Q EUR	LU2533787516	0,20 %	0,53 %

<sup>[1]</sup> Les pourcentages sont annuels et se réfèrent à la valeur liquidative par action. Les OGC incluent, le cas échéant, la commission de distribution, la commission de service aux actionnaires, la commission de gestion des investissements et d'autres frais d'administration, y compris les frais d'administration, de conservation et de transfert

				<b>ID EUR</b>	LU2606030869	1,00 %	1,02 %
				<b>H-I USD</b>	LU2533786971	1,00 %	1,02 %
				<b>H-A USD</b>	LU2533787276	1,70 %	1,72 %
				<b>M EUR</b>	LU2533787433	0,90 %	1,10 %

### Heure limite de négociation et délais de règlement des souscriptions et des rachats

L'heure limite de négociation et les délais de règlement ne changent pas. L'heure limite de négociation du Fonds Absorbant est 12h00, heure de Luxembourg, le jour de négociation. Les ordres parvenant à BNP Paribas, Luxembourg, l'agent administratif, domiciliaire, payeur principal, agent de registre et de transfert de la Société (« **BNP** ») avant l'heure limite seront exécutés le jour de la transaction. Les délais de règlement des souscriptions et des rachats sont de deux jours ouvrés suivant un jour de transaction.

Un tableau de comparaison des principales caractéristiques du Fonds absorbé et du Fonds absorbant (y compris les changements de classes d'actions) figure en Annexe.

### Fusion

Cet avis de Fusion est requis par la loi luxembourgeoise.

À la suite de la Fusion, il n'y aura pas de changement d'entités juridiques agissant en tant que gestionnaire des investissements, qui reste la Société de Gestion.

### Coûts et frais de la Fusion

Le Fonds absorbé n'a pas de frais de constitution en suspens. Les frais occasionnés par la Fusion, y compris les frais juridiques, de conseil et administratifs, seront supportés par la Société de Gestion.

Étant donné que le Fonds absorbant offre un champ d'investissement plus large (c'est-à-dire n'incluant pas uniquement la Chine) avec une exposition à un éventail plus diversifié de marchés émergents, il est prévu qu'environ 40% du portefeuille du Fonds absorbé devra en principe être vendu avant la Fusion. Le Fonds absorbé supportera les coûts de transaction liés au marché associés à la cession de tout investissement qui ne correspond pas à celui du Fonds absorbant.

### Ratio d'échange, traitement des revenus courus et conséquences de la Fusion

À la Date d'entrée en vigueur, tous les actifs et passifs du Fonds absorbé seront transférés au Fonds absorbant. Pour les actions de chaque classe que vous détenez dans le Fonds absorbé, vous recevrez un montant égal par valeur des actions de la classe correspondante (tel que décrit à la section « Classes d'actions et changements annuels des commissions de gestion des investissements » ci-dessus) dans le Fonds absorbant. Le ratio d'échange de la Fusion résultera du rapport entre la valeur liquidative de la classe concernée du Fonds absorbé et celle de la classe concernée du Fonds absorbant à la Date

---

du fonds. Ils comprennent également les commissions de gestion et les frais d'administration des fonds d'investissement sous-jacents du portefeuille. Les OGC sont arrêtés au 31 décembre 2023.

d'entrée en vigueur. Bien que la valeur globale de vos avoirs demeure la même, il se peut que vous receviez dans le Fonds absorbant un nombre d'actions différent de celui que vous déteniez auparavant dans le Fonds absorbé.

Tout revenu couru relatif aux actions du Fonds absorbé au moment de la Fusion sera inclus dans le calcul de la valeur nette d'inventaire finale par action du Fonds absorbé et sera comptabilisé après la Fusion dans la valeur liquidative par action du Fonds absorbant.

Le Fonds absorbé cessera d'exister à la Date d'entrée en vigueur.

Vous deviendrez ainsi actionnaire du Fonds absorbant, dans la classe d'actions correspondant à votre participation actuelle dans le Fonds absorbé. Un résumé complet figurant dans la section intitulée « Classes d'actions existantes et nouvelles » de l'Annexe indique quelles classes d'actions du Fonds absorbé seront fusionnées dans quelles classes d'actions du Fonds absorbant.

La première date de négociation de vos actions dans le Fonds absorbant sera le 20 mai 2024, l'échéance de la transaction correspondante pour ce jour de négociation étant fixée à 12h00, heure de Luxembourg, le jour de négociation.

### **Droits des actionnaires à racheter/échanger et souscrire**

Si vous ne souhaitez pas détenir d'actions du Fonds absorbant à compter de la Date d'effet, vous avez le droit de racheter votre participation dans le Fonds absorbé ou de changer pour un autre compartiment de la Société à tout moment jusqu'au jour de la transaction le 10 mai 2024. Après cette date, l'émission et le rachat d'actions du Fonds absorbé seront suspendus et aucune souscription, aucun rachat ni aucun échange dans le Fonds absorbé ne sera accepté.

BNP exécutera gratuitement vos instructions de rachat ou de conversion conformément aux dispositions du prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).

Les souscriptions ou les conversions dans le Fonds absorbé de nouveaux investisseurs ne seront pas acceptées après la clôture de la transaction le 10 mai 2024.

### **Statut fiscal**

La conversion d'actions au moment de la Fusion et/ou votre rachat ou échange d'actions avant la Fusion pourraient affecter le statut fiscal de votre investissement. Nous vous recommandons donc de solliciter un conseil professionnel indépendant en la matière.

### **Informations complémentaires**

Nous vous conseillons de lire le document d'informations clés du Fonds absorbant (le « **DIC** ») qui accompagne le présent avis. Ce document ainsi que les DIC de toutes les autres classes d'actions disponibles sont consultables sur [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com). Le Prospectus est également disponible à cette adresse.

Un rapport d'audit sera établi par le commissaire aux comptes agréé dans le cadre de la Fusion et disponible gratuitement sur demande auprès de la Société de Gestion.

Nous espérons que vous choisirez de poursuivre votre investissement dans le Fonds absorbant après la Fusion. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez contacter votre conseiller professionnel habituel ou la Société de Gestion au +33 (0)1 58 62 55 00.

Sincères salutations,

Le Conseil  
**DNCA INVEST**

## Annexe

## Tableau de comparaison des principales caractéristiques

Vous trouverez ci-dessous une comparaison des principales caractéristiques du Fonds absorbé et du Fonds absorbant. Tous les deux sont des compartiments de la Société. Tous les détails figurent dans le Prospectus, mais il est également conseillé aux actionnaires du Fonds absorbé de consulter les DIC du Fonds absorbant.

**Fusion**

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
<b>Objectif et stratégie d'investissement</b>	<p><i>Objectif d'investissement :</i></p> <p>Le Compartiment vise à surperformer l'indice MSCI China 10/40 Net return (Bloomberg Ticker : MN40CNE) sur la période d'investissement recommandée de 5 ans, en investissant principalement dans des actions et des titres liés à des actions de sociétés chinoises ou d'émetteurs exerçant une part prépondérante de leurs activités économiques en Chine. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères ESG.</p> <p><i>Stratégie d'investissement :</i></p> <p>Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR.</p> <p>Le Compartiment prend en compte, au minimum, les objectifs suivants, et procède au reporting de ces indicateurs ESG dans le cadre du suivi et de l'évolution de la performance ESG du portefeuille :</p>	<p><i>Objectif d'investissement :</i></p> <p>Le Compartiment vise à surperformer l'indice MSCI Emerging Markets (BBG Ticker : MSDEEEMN) sur la période d'investissement minimum recommandée de 5 ans. Parallèlement, le Compartiment suit une approche ISR par l'intégration de critères ESG dans l'analyse fondamentale, l'objectif de score ESG du portefeuille et la gestion responsable (vote et engagement).</p> <p><i>Stratégie d'investissement :</i></p> <p>Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.</p> <p>La stratégie d'investissement est basée sur un style de gestion actif et discrétionnaire.</p> <p>Le Compartiment est investi à hauteur d'au moins 80 % de son actif net en actions ou instruments équivalents, émis par des émetteurs ayant leur siège social ou étant domiciliés ou cotés sur les marchés émergents, définis</p>



	<b>Fonds absorbé</b>	<b>Fonds absorbant</b>
	<p>- Environnement : émissions de GES, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols, etc.</p> <p>- Social : rémunération, inégalité entre les sexes, santé et sécurité, travail des enfants, etc.</p> <p>- Gouvernance : corruption et trafic d'influence, évasion fiscale, etc.</p> <p>- Notation qualité ESG globale.</p> <p>Le Compartiment est géré activement et sélectionne principalement des actions de sociétés chinoises cotées et négociés en RMB sur les bourses chinoises telles que les bourses de Shenzhen ou de Shanghai (Actions A chinoises) ou à la Bourse de Hong Kong ou en investissant dans des certificats américains de dépôt (ADR) ou des certificats mondiaux de dépôt (GDR) de sociétés chinoises. Le Compartiment peut également investir dans des actions d'émetteurs exerçant la majeure partie de leurs activités économiques en Chine, en République de Chine et/ou dans des sociétés opérant en RPC.</p> <p>L'exposition aux titres de la Chine continentale se fera en investissant dans des Actions A via Stock Connect, les programmes RQFII/QFII et des Actions H (actions de sociétés cotées sur le marché de Hong</p>	<p>comme les pays appartenant à l'indice MSCI Emerging Markets et Hong-Kong.</p> <p>Le Compartiment peut également être exposé, à hauteur de 10 % de son actif net, aux marchés émergents dits « Marchés frontières », c'est-à-dire aux pays qui font partie de l'indice MSCI Frontier Markets ou à d'autres pays que la Société de Gestion considère comme des pays émergents de type « Marchés frontières ». Ces Marchés frontières offrent des opportunités d'investissement intéressantes pour capter une forte croissance tout en renforçant la décorrélation.</p> <p>Il s'agit d'un fonds de conviction visant à se concentrer sur un nombre réduit d'émetteurs, à savoir entre 35 et 50.</p> <p>Le processus d'investissement est axé sur une sélection ascendante à long terme, sur la base d'une analyse qualitative, en appliquant une stricte discipline d'achat et de vente, tout en intégrant des considérations ESG fortes.</p> <p>Le Compartiment est géré activement et met en œuvre une stratégie d'investissement de conviction et une approche ISR, toutes deux mises en œuvre simultanément par la Société de Gestion, comme décrit ci-dessous.</p> <p>Le Compartiment prend en compte, au minimum, les objectifs suivants, et procède au reporting de ces indicateurs ESG dans le cadre du suivi et de l'évolution de</p>

	<b>Fonds absorbé</b>	<b>Fonds absorbant</b>
	<p>Kong qui sont soit enregistrées à Hong Kong, soit enregistrées en RPC et approuvés pour la cotation à la Bourse de Hong Kong par le gouvernement chinois).</p> <p>En outre, l'exposition au marché chinois peut être obtenue par des investissements dans des certificats américains de dépôt (ADR) cotés à la bourse de New York (NYSE) ou sur le NASDAQ et dans des certificats mondiaux de dépôt (GDR), ou dans des ADR cotés à la bourse de Londres.</p> <p>La partie résiduelle du Compartiment peut être investie en valeurs mobilières, en instruments du marché monétaire, en liquidités et/ou OPCVM/autres OPC.</p> <p>Le Compartiment met en œuvre une stratégie de conviction selon une approche Quality GARP ainsi qu'une approche ISR.</p> <p>L'univers d'investissement initial, qui comprend environ 1 000 émetteurs, s'appuie sur des sociétés incluses dans l'indice MSCI China 10/40 ainsi que sur des émetteurs identifiés par la Société de Gestion qui sont traités sur le marché financier décrit ci-dessus (exemples : Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect, les marchés de Hong Kong tels que la Bourse de Hong Kong, le NASDAQ, les marchés américains ou la Bourse de</p>	<p>la performance ESG du portefeuille :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement : émissions de GES, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols, etc.</li> <li>- Social : rémunération, inégalité entre les sexes, santé et sécurité, travail des enfants, etc.</li> <li>- Gouvernance : corruption et trafic d'influence, évasion fiscale, etc.</li> <li>- Notation qualité ESG globale.</li> </ul> <p>L'univers d'investissement initial, qui comprend environ 5 000 émetteurs, comprend essentiellement des sociétés principalement incluses dans les indices MSCI Emerging Market Index et MSCI Frontier Market Index, ainsi que des actions d'émetteurs de pays émergents (y compris Hong-Kong) identifiés par la Société de Gestion sur la base de l'analyse financière et extra-financière et/ou dans lesquels la Société de Gestion a déjà été investis au cours des dernières années. L'approche ISR est appliquée aux émetteurs sélectionnés dans l'univers d'investissement initial.</p> <p>De cet univers d'investissement initial, sont exclus les émetteurs faisant l'objet de controverses ou en infraction grave avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de</p>

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
	<p>Londres). L'approche ISR est appliquée à cet univers.</p> <p>De cet univers d'investissement initial, sont exclus les émetteurs faisant l'objet de controverses ou en infraction grave avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne. De plus, une politique stricte d'exclusion des armes controversées et de certains secteurs est mise en œuvre et disponible sur le site Internet de la Société de Gestion (<a href="https://www.dnca-investments.com/fr/areas-of-expertise/sri">https://www.dnca-investments.com/fr/areas-of-expertise/sri</a>).</p> <p>Ainsi, le processus d'investissement et la sélection d'actions et d'obligations qui en résulte tiennent compte d'une notation interne tant sur la responsabilité d'entreprise que sur la durabilité des entreprises sur la base d'une analyse extra-financière au travers d'un modèle de notation exclusif (« <i>Above &amp; Beyond Analysis</i> » ou ABA) développé en interne par la Société de Gestion. Ce modèle est centré sur les quatre piliers indépendants suivants, qui sont présentés en détail ci-après : (i) la responsabilité d'entreprise, (ii) la transition durable, (iii) les controverses et (iv) le dialogue et l'engagement auprès des émetteurs.</p> <p>Le Compartiment intègre les critères ESG au titre de ses</p>	<p>l'approche interne. Par ailleurs, une politique stricte d'exclusion des armes controversées et d'exclusions sectorielles est mise en œuvre et disponible sur le site internet de la Société de Gestion (<a href="https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri">https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri</a>).</p> <p>Dans ce cadre, le processus d'investissement et la sélection des valeurs qui en résulte tiennent compte d'une notation interne portant à la fois sur la Responsabilité d'Entreprise et la Transition Durable des sociétés, basée sur une analyse extra-financière effectuée par le biais d'un outil modèle de notation exclusif (« <i>Above &amp; Beyond Analysis</i> » ou ABA) développé en interne par la Société de Gestion selon la méthode « <i>best in universe</i> ».</p> <p>Le Compartiment utilise un outil exclusif développé en interne par la Société de Gestion pour prendre ses décisions d'investissement. L'utilisation de cet outil exclusif s'appuie sur l'expérience, les relations et l'expertise de la Société de Gestion. Il existe un risque que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement ne soient pas en mesure de remplir les tâches pour lesquelles ils ont été conçus.</p> <p>Le Compartiment intègre les critères ESG au titre de ses investissements directs, dont la définition de l'univers d'investissement et le reporting pour l'ensemble des sociétés selon la méthode « <i>best in</i></p>

	<b>Fonds absorbé</b>	<b>Fonds absorbant</b>
	<p>investissements directs, dont la définition de l'univers d'investissement et le reporting pour l'ensemble des sociétés selon la méthode « <i>best in universe</i> ». Le Compartiment peut présenter un biais sectoriel.</p> <p>Le Compartiment utilise un outil exclusif développé en interne par la Société de Gestion pour prendre ses décisions d'investissement. Il existe un risque que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement ne soient pas en mesure de remplir les tâches pour lesquelles ils ont été conçus.</p> <p>L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre volets : la responsabilité actionnariale (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.), la responsabilité environnementale (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie des produits ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et consommation d'eau, émissions de CO<sup>2</sup> de l'entreprise et gestion des déchets, etc.), la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale (éthique et conditions de travail sur la chaîne de production, traitement des salariés – sécurité, bien-être, diversité, représentation des salariés, salaires, qualité des produits ou services vendus, etc.). Chaque aspect est noté</p>	<p><i>universe</i> ». Le Compartiment peut présenter un biais sectoriel.</p> <p>L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre volets : la responsabilité actionnariale (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.), la responsabilité environnementale (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie des produits ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et consommation d'eau, émissions de CO<sup>2</sup> de l'entreprise et gestion des déchets, etc.), la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale (éthique et conditions de travail sur la chaîne de production, traitement des salariés – sécurité, bien-être, diversité, représentation des salariés, salaires, qualité des produits ou services vendus, etc.). Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Chaque dimension est déclinée en un ensemble de critères, au nombre d'environ 25 au total. Cette analyse approfondie, qui associe des recherches qualitatives et quantitatives, permet d'établir une note sur 10.</p> <p>Par ailleurs, le suivi du niveau de controverse est pris en compte directement dans la responsabilité d'entreprise et peut affecter la notation.</p>

	<b>Fonds absorbé</b>	<b>Fonds absorbant</b>
	<p>indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Chaque dimension est déclinée en un ensemble de critères, au nombre d'environ 25 au total. Cette analyse approfondie, qui associe des recherches qualitatives et quantitatives, permet d'établir une note sur 10.</p> <p>Par ailleurs, le suivi du niveau de controverse est pris en compte directement dans la responsabilité d'entreprise et peut affecter la notation.</p> <p>Le Compartiment est géré en tenant compte des principes de responsabilité d'entreprise et de transition durable conformément aux exigences du Label ISR français, lequel implique notamment de procéder à l'analyse extra-financière d'au moins 90 % de l'actif net du Compartiment et qui conduit à exclure au moins 20 % des plus mauvais émetteurs d'actions de son univers d'investissement et donc de ne pas investir dans ces émetteurs. À la date de publication de la dernière version du présent Prospectus, le Compartiment bénéficie du label ISR français.</p> <p>Conformément à l'approche fondamentale de l'équipe de gestion, le processus d'investissement est basé sur la sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière (quantitative et microéconomique) et</p>	<p>Le Compartiment est géré en tenant compte des principes de responsabilité d'entreprise et de transition durable conformément aux exigences du Label ISR français, lequel implique notamment de procéder à l'analyse extra-financière d'au moins 90 % de l'actif net du Compartiment et qui conduit à exclure au moins 20 % des plus mauvais émetteurs d'actions de son univers d'investissement et donc de ne pas investir dans ces émetteurs.</p> <p>Le résultat de l'approche ISR engagera la Société de Gestion.</p> <p>Conformément à l'approche fondamentale de l'équipe de gestion, le processus d'investissement est basé sur la sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière (quantitative et microéconomique) et extrafinancière (qualitative) en deux étapes :</p> <p>la sélection des émetteurs selon l'approche financière décrite ci-dessus, et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'exclusion des émetteurs qui présentent un profil de risque élevé en termes de responsabilité des entreprises (notation inférieure à 2/10 selon l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures. Ce filtre extra-financier exclut au minimum 20 % des émetteurs sur la base de l'analyse</li> </ul>

	<b>Fonds absorbé</b>	<b>Fonds absorbant</b>
	<p>extrafinancière (qualitative) en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la sélection des émetteurs selon l'approche financière décrite ci-dessus, et</li> <li>• l'exclusion des émetteurs qui présentent un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise (notation inférieure à 2/10 selon l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures. Ce filtre extra-financier exclut au minimum 20 % des émetteurs sur la base de l'analyse extra-financière décrite précédemment.</li> </ul> <p>Le résultat de l'approche ISR engagera la Société de Gestion.</p> <p>Les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment sont détaillées dans les informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8 du SFDR qui suit l'Annexe du Compartiment et qui fait partie intégrante du présent Prospectus.</p> <p><i>Description des catégories d'actifs et des contrats financiers :</i></p> <p>Le Compartiment peut à tout moment investir dans :</p>	<p>extra-financière décrite précédemment.</p> <p>Les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment sont détaillées dans les informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8 du SFDR qui suit l'Annexe du Compartiment et qui fait partie intégrante du présent Prospectus.</p> <p><i>Description des catégories d'actifs et des contrats financiers :</i></p> <p>Le Compartiment peut à tout moment investir dans les limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Au moins 60 % de son actif net aux marchés actions ou équivalents à tout moment (tels que les warrants et les droits de souscription) ;</li> <li><input type="checkbox"/> Jusqu'à 105 % de son actif net dans des actions chinoises ou des titres équivalents par le biais d'investissements dans des Actions A via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect et/ou le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect, par le biais du RQFII/QFII et/ou d'investissements dans des Actions B ;</li> <li><input type="checkbox"/> Jusqu'à 105 % de son actif net directement en H-Shares chinoises et en certificats américains de dépôt (ADR) cotés à la bourse de New York ou au NASDAQ et en certificats mondiaux de dépôt (GDR), ou en ADR cotés à la bourse de Londres ;</li> </ul>

	<b>Fonds absorbé</b>	<b>Fonds absorbant</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Au moins 75 % de son actif net en actions et titres assimilés de sociétés chinoises ;</li> <li><input type="checkbox"/> Jusqu'à 100 % de son actif net en Actions A chinoises via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect, le programme Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor (« RQFII ») et les Marchés réglementés ;</li> <li><input type="checkbox"/> Jusqu'à 100% de ses actifs nets directement en Actions H chinoises et en certificats américains de dépôt (ADR) cotés à la Bourse de New York ou au NASDAQ et Global Depositary Receipts (GDR), ou en ADR cotés à la Bourse de Londres ;</li> <li><input type="checkbox"/> Jusqu'à 10 % de son actif net dans des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros ou équivalent) ;</li> <li><input type="checkbox"/> Jusqu'à 20 % de son actif net en Obligations participatives, communément appelés P-Notes<sup>29</sup> ;</li> <li><input type="checkbox"/> Jusqu'à 25 % de son actif net, le Compartiment peut investir dans des actions non chinoises sans contrainte géographique (y compris les marchés émergents) ;</li> <li><input type="checkbox"/> dépôts : dans la limite de 25 % de son actif net ;</li> <li><input type="checkbox"/> autres instruments financiers (au sens de l'article 41 (2) a) de la Loi) jusqu'à 10 % de son actif net.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Jusqu'à 10 % de son actif net en Obligations participatives, communément appelés P-Notes<sup>31</sup> ;</li> <li><input type="checkbox"/> Jusqu'à 10 % de son actif net dans des pays émergents dits « Marchés frontières » ;</li> <li><input type="checkbox"/> Jusqu'à 20 % de son actif net dans des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros (ou l'équivalent) ;</li> <li><input type="checkbox"/> Instruments du marché monétaire ou dépôts si les conditions de marché sont défavorables : jusqu'à 20 % de son actif net ;</li> <li><input type="checkbox"/> Autres instruments financiers (au sens de l'article 41 (2) a) de la Loi) jusqu'à 10 % de son actif net.</li> </ul> <p>L'exposition au risque de change peut atteindre 105 % de l'actif net du Compartiment.</p> <p>La proportion des investissements du Compartiment en OPCVM ou FIA réglementés ouverts à des investisseurs non professionnels (selon la Directive européenne 2011/61/UE) et ayant le statut d'autres OPC en vertu de l'art. 41(1) de la Loi, y compris les ETF, n'excédera pas 10 % de son actif net.</p> <p>Le Compartiment ne peut pas investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) ou dans des titres adossés à des actifs (ABS).</p>

	<b>Fonds absorbé</b>	<b>Fonds absorbant</b>
	<p>Le Compartiment peut être exposé à toutes devises autres que l'EUR, ce qui porte le risque de change à 110 % maximum de son actif net.</p> <p>Dans tous les cas, le Compartiment n'investira pas dans des titres qualifiés de « titres en difficulté » ou « en défaut » au moment de l'investissement.</p> <p>La proportion des investissements du Compartiment en OPCVM ou FIA réglementés ouverts à des investisseurs non professionnels (selon la Directive européenne 2011/61/UE) et ayant le statut d'autres OPC en vertu de l'art. 41(1) de la Loi, y compris des ETF, n'excédera pas 10 % de son actif net.</p> <p>Le Compartiment ne peut pas investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) ou dans des titres adossés à des actifs (ABS).</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des titres libellés dans n'importe quelle devise. Toutefois, l'exposition à une devise autre que celle de référence peut faire l'objet d'une couverture afin d'atténuer le risque de change. Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés dans le but d'augmenter l'exposition aux devises. Ces instruments peuvent inclure, mais</p>	<p>Le Compartiment peut investir dans des titres libellés dans n'importe quelle devise. Toutefois, l'exposition à une devise autre que celle de référence peut faire l'objet d'une couverture afin d'atténuer le risque de change. Ces instruments peuvent être des produits dérivés négociés en bourse ou de gré à gré (OTC), y compris, mais sans s'y limiter, des contrats à terme, des options, des swaps, des contrats de change à terme.</p> <p>Dans la limite de 100 % de son actif net, le Compartiment peut avoir recours à des dérivés négociés en bourse ou de gré à gré (OTC), y compris, mais sans s'y limiter, des contrats à terme, des contrats à terme sur indice, des options sur indice, des swaps sur actions et des options non complexes, dans le but de couvrir ou d'augmenter l'exposition aux actions. Les swaps d'actions ne peuvent être utilisés que dans le but de couvrir l'exposition aux actions.</p> <p>Afin d'atteindre l'objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des actions ou des instruments financiers dérivés équivalents (tels que CFD ou DPS), ainsi que dans des obligations convertibles, des warrants et des droits susceptibles d'intégrer des dérivés, dans le but de couvrir ou d'accroître le risque lié aux actions et le risque de change sans rechercher de surexposition.</p>



	<b>Fonds absorbé</b>	<b>Fonds absorbant</b>
	<p>sans s'y limiter, des contrats à terme, des options, des swaps et des contrats de change à terme.</p> <p>Le Compartiment peut avoir recours à des dérivés négociés en bourse ou de gré à gré (OTC), y compris, mais sans s'y limiter, des contrats à terme, des options et des options non complexes à des fins de couverture ou afin d'augmenter ou d'arbitrer l'exposition aux actions ou sans chercher de surexposition.</p> <p>Le Compartiment peut également recourir à des swaps à des fins de couverture ou d'augmentation de l'exposition aux actions, l'exposition au change et à la devise autre que celle de référence sans rechercher une surexposition.</p> <p>Afin d'atteindre l'objectif d'investissement, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des instruments financiers dérivés liés aux actions ou dans des instruments dérivés incorporés, ainsi que – mais sans s'y limiter – dans des obligations convertibles, obligations échangeables, warrants, certificats et droits pouvant incorporer des produits dérivés, à des fins de couverture, d'augmentation et d'arbitrage du risque lié aux actions.</p> <p>Le Compartiment peut recourir à des dépôts.</p>	<p>Le Compartiment peut accessoirement recourir à des emprunts conformément à la clause II de la section « 3. Restrictions d'investissement et d'emprunt » de la partie principale du Prospectus.</p>

	<b>Fonds absorbé</b>	<b>Fonds absorbant</b>
	Le Compartiment peut recourir à des emprunts conformément à la clause VIII de la section « 3. Restrictions d'investissement et d'emprunt » de la partie principale du Prospectus.	
<b>Classification selon le règlement SFDR</b>	Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR.	Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR.
<b>Statut en vertu du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.</b>	Veillez consulter l'annexe du Fonds Absorbé relative aux Informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés à l'article 8, alinéas 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852, qui est disponible dans le Prospectus.	Veillez consulter l'annexe du Fonds Absorbé relative aux Informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés à l'article 8, alinéas 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852, qui est disponible dans le Prospectus.
<b>Indicateur synthétique de risque (ISR)</b>	Catégorie 5	Catégorie 4
<b>Label ISR français</b>	NON	OUI
<b>Profil de risque</b>	<p>Le profil de risque du Compartiment convient aux investisseurs ayant un horizon d'investissement supérieur à cinq ans. En investissant dans le Compartiment, les investisseurs sont exposés aux risques suivants :</p> <p><input type="checkbox"/> Risque actions;</p>	<p>Le profil de risque du Compartiment convient aux investisseurs ayant un horizon d'investissement supérieur à cinq ans. En investissant dans le Compartiment, les investisseurs sont exposés aux risques suivants :</p> <p><input type="checkbox"/> Risque actions;</p>

	<b>Fonds absorbé</b>	<b>Fonds absorbant</b>
	<input type="checkbox"/> Risque de gestion discrétionnaire ; <input type="checkbox"/> Risque de petites et moyennes capitalisations: <input type="checkbox"/> Risque de liquidité ; <input type="checkbox"/> Risque de perte en capital; <input type="checkbox"/> Risque de taux ; <input type="checkbox"/> Risque de taux ; <input type="checkbox"/> Risque de crédit ; <input type="checkbox"/> Risque d'investissements dans les pays émergents; <input type="checkbox"/> Risque d'investir dans des instruments financiers dérivés ainsi que dans des instruments intégrant des dérivés ; <input type="checkbox"/> Risque de contrepartie ; <input type="checkbox"/> Risque ESG ; <input type="checkbox"/> Risque lié aux obligations convertibles / échangeables ; <input type="checkbox"/> Risque lié à <i>Stock Connect</i> ; <input type="checkbox"/> Risque de durabilité;	<input type="checkbox"/> Risque de gestion discrétionnaire ; <input type="checkbox"/> Risque de liquidité ; <input type="checkbox"/> Risque de petites et moyennes capitalisations; <input type="checkbox"/> Risque de perte en capital ; <input type="checkbox"/> Risque de change ; <input type="checkbox"/> Risque d'investissements dans les pays émergents; <input type="checkbox"/> Risque d'investir dans des instruments financiers dérivés ainsi que dans des instruments intégrant des dérivés; <input type="checkbox"/> Risque de contrepartie ; <input type="checkbox"/> Risque ESG; <input type="checkbox"/> Risque lié aux obligations convertibles / échangeables; <input type="checkbox"/> Risque de durabilité; <input type="checkbox"/> Risque lié à <i>Stock Connect</i> ; <input type="checkbox"/> Risque lié à la détention des ADR/GDR .

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
	<input type="checkbox"/> Risque lié à la détention des ADR/GDR.	
<b>Profil de l'investisseur type</b>	Tous les investisseurs, particulièrement ceux qui recherchent une exposition aux marchés d'actions chinoises couplé à une approche ESG. Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui acceptent d'être exposés à tous les risques énoncés dans le profil de risque du Compartiment.	Tous les investisseurs, en particulier les investisseurs recherchant une exposition au marché des actions des pays émergents en tenant compte d'une approche ESG. Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui acceptent d'être exposés à tous les risques énoncés dans le profil de risque du Compartiment.
<b>Catégorie de fonds</b>	Fonds actions Chine	Fonds d'actions des pays émergents mondial
<b>Devise du fonds</b>	EUR	EUR
<b>Date de lancement</b>	28 décembre 2020	22 juin 2023
<b>Heure limite de négociation et délais de règlement des souscriptions et des rachats</b>	Les ordres doivent parvenir à la Société de Gestion avant 12h00, heure de Luxembourg, le jour de négociation, pour être exécutés ce jour-là.  Les délais de règlement des souscriptions et des rachats sont de deux jours ouvrés suivant un jour de transaction.	Les ordres doivent parvenir à la Société de Gestion avant 12h00, heure de Luxembourg, le jour de négociation, pour être exécutés ce jour-là.  Les délais de règlement des souscriptions et des rachats sont de deux jours ouvrés suivant un jour de transaction.
<b>Méthode de suivi des risques :</b>	Engagement	Engagement
<b>Commission de souscriptions</b>	Pour toutes les classes : jusqu'à 2,00 % du montant total de souscription.	Pour toutes les classes : jusqu'à 2,00 % du montant total de souscription.
<b>Commissions de gestion par classe d'actions</b>	I EUR : Jusqu'à 1,00 % par an A EUR : Jusqu'à 2,00 % par an N EUR : Jusqu'à 1,30 % par an	I EUR : Jusqu'à 1,00 % par an ID EUR : Jusqu'à 1,00 % par an H-I USD : Jusqu'à 1,00 % par an

	<b>Fonds absorbé</b>	<b>Fonds absorbant</b>
	Q EUR : Jusqu'à 0,20 % par an	A EUR : Jusqu'à 1,70 % par an H-A USD : Jusqu'à 1,70 % par an N EUR : Jusqu'à 1,10 % par an M EUR : Jusqu'à 0,90 % par an Q EUR : Jusqu'à 0,20 % par an
<b>Commissions de performance</b>	<p>I EUR, A EUR et N EUR : 20 % de la performance positive, nette de tous frais, au-dessus de l'indice MSCI China 10/40 Net Return avec High Water Mark</p> <p>Le High Water Mark correspond à la Valeur liquidative par Action du dernier Jour d'Évaluation de la dernière Période de Performance où une Commission de performance a été versée ou, à défaut, au prix de souscription initial par Action pour les Classes d'actions non lancées.</p> <p>Q EUR : N/A</p>	<p>I EUR, ID EUR, H-I USD, A EUR, H-A USD, N EUR, M EUR : 20% de la performance positive nette de frais au-delà de l'indice MSCI Emerging Markets Index</p> <p>Q : N/A</p>
<b>Cartographie des classes d'actions existantes et nouvelles</b>	<b>Classe d'actions existante détenue</b>	<b>Nouvelle classe d'actions à détenir</b>
	I EUR	I EUR
	A EUR	A EUR
	N EUR	N EUR
	Q EUR	Q EUR